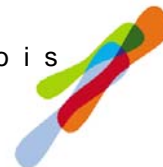


Santé

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens. ▪ Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires. ▪ Anticiper l'évolution de la population et des personnels soignants. ▪ Améliorer l'information et la communication sur l'offre de soins. ▪ Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre l'offre de partenariat des HUG et des possibilités offertes par le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS III): étude des modalités pratiques et tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> - Les HUG peuvent offrir leurs prestations de niveau universitaire aux patients concernés de l'agglomération, - Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité aux patients de l'agglomération. ▪ Stimuler et suivre un accord cadre transfrontalier entre la France et la Confédération Helvétique pour améliorer l'offre de soins, sécuriser les conventions locales existantes. ▪ Mettre en réseau des centrales d'urgence médicale ; expérimentation pour la prise en charge de proximité des secours d'urgence. ▪ Mettre en œuvre le projet pilote du réseau inter-hospitalier d'informatique médicale : constitution d'un réseau visant le partage de l'information médicale du patient afin d'améliorer son suivi. ▪ Informer la population sur les avancées obtenues par les divers accords transfrontaliers, sur les modalités d'accès aux soins. 	<p>Commission Santé, Droit et Cohésion Sociale du CRFG</p> <p>(groupe planification sanitaire et accès aux soins ; groupe secours d'urgence transfrontaliers ; groupe Crise sanitaire, épidémiologie et santé environnementale ; groupe formation des aides-soignant(e)s et des assistant(e)s de soins et de santé communautaire)</p>



Santé

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des enjeux de santé publique au travers de politiques d'aménagement, de développement de la mobilité douce et de lutte contre les pollutions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'évaluation des impacts sur la santé (EIS) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre et suivi des objectifs santé du Projet d'agglomération à partir des indicateurs retenus. - Intégration de la démarche EIS dans les études de planification nécessaires à la mise en oeuvre du Projet d'agglomération. - Sensibilisation des acteurs publics dans leur rôle en matière de santé publique. 	<p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération</p>